

Séance du : 14 septembre 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/09/195

Dates Convocations 08/09/2026	Le quatorze Septembre Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.
Date Affichage 08/09/2026	<u>PRESENTS 25</u> : Patrice BERNARD, Vincent ROIRAND, Bernard NOURY, Jacqueline TURBE, Mathieu RIOU, Camille DECONINCK, Nathalie BARBOTIN, Corinne ROUET, Yannick RIVALIN, Fabien DULON, Sébastien GAUTIER, Leslie DOUX, Manon PLESSIS, Christine LE BRIS, Marika ANDRÉ, Louis DUPONT, Maryline SAUVADET, Joanna BURGAUD, Eddy LAURENT, Christophe DUPONT, Benjamin RATOUIT, Alain MOUSNIER, Gaëlle CHAPUT, Laure BARAULT, Valérie VOISIN
Nombre de Conseillers :	<u>PROCURATIONS 01</u> : Virginie GIRARD à Corinne ROUET
- en exercice	<u>ABSENTS 01</u> : Cyril TARAUD
- présents	<u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS
- procuration	
- absents	

DECHETS : ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COLLECTE SANS FRAIS DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC) SUR LES DECHETERIES « TLC »

Rapporteur : Bernard NOURY

Dans le contexte des difficultés actuellement rencontrées par la filière de collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) sur le territoire vendéen, et afin de garantir un service minimum auprès des usagers, la commune de l'Île d'Yeu souhaite s'inscrire dans la démarche coordonnée par Trivalis visant à mettre en place une collecte sans frais des TLC sur les déchèteries du territoire vendéen.

Il y a un intérêt à soutenir la mise en œuvre d'un dispositif de collecte sans frais des Textiles, Linges et Chaussures sur les déchèteries de notre territoire dans le cadre des dispositifs prévus par Refashion

Considérant la nécessité de donner délégation au Président de Trivalis pour signer tout contrat, convention ou document nécessaire avec Refashion ou tout opérateur désigné par celui-ci, relatif à la collecte, l'enlèvement, la reprise et le traitement des flux de Textiles, Linges et Chaussures issus de la déchèterie de la commune de l'Île d'Yeu

Considérant le fait de reconnaître que Trivalis exerce la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés, incluant les flux issus des déchèteries, et qu'à ce titre il assure la coordination opérationnelle du dispositif à l'échelle départementale.

Considérant que le présent engagement est donné à titre de principe afin de permettre à Trivalis et à Refashion d'organiser dans les meilleurs délais la continuité de la collecte des

TLC sur le territoire vendéen. Il pourra, le cas échéant, être complété par toute délibération ou convention rendue nécessaire par les modalités définitives du dispositif.

Le Conseil municipal à l'unanimité (26 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** l'engagement donné à titre de principe afin de permettre à Trivalis et à Refashion d'organiser dans les meilleurs délais la continuité de la collecte des TLC sur le territoire vendéen
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

L'Ile d'Yeu, le 16 septembre 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le maire,
M. Patrice BERNARD



Patrice BERNARD
Maire de l'Ile d'Yeu
16 sept. 2026